



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoint au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/295

Service de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio

Lot n°1 : Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives.

Autorisation de signer et exécuter le marché

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet le transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette consultation est passée en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et un opérateur économique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE, sur le profil acheteur www.achatpublic.com, www.marchesonline.com et mis en ligne sur le site de la Ville, le 27 juillet 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 08 septembre 2016 à 11h00.

La durée du marché est d'un an reconductible trois fois.

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives
2	Transport intra muros des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Ajaccio

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

Pour le lot n°1 - Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	55%
des moyens humains dédiés	25%
des moyens matériels dédiés	30%
Critère : Prix	40%
Critère : Performances en matière de protection de l'environnement	5%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 18 octobre 2016 a décidé d'attribuer le marché de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio: Lot n°1 : Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio: Lot n°1 : Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives avec l'entreprise suivante :

AUTOCARS CORSE MEDITERRANEE pour :

Un montant minimum annuel de 15 000€ HT et sans montant maximum.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des
plis pour les procédures de marchés publics ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 18 octobre 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de transport de personnes pour la Ville d'Ajaccio:
Lot n°1 : Transport de personnes dans le cadre des animations culturelles, sociales et sportives avec
l'entreprise suivante :

AUTOCARS CORSE MEDITERRANEE pour :

Un montant minimum annuel de 15 000€ HT et sans montant maximum.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

 **Laurent MARCANGELI**


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_295-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

